COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS







Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2013/26-RVDF Septembre 2013

AUX: Points de contact du Codex

Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat,

Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes

alimentaires

Viale delle Terme di Caracalla

00153 Rome, Italie

OBJET: Distribution du rapport de la vingtième-et-unième session du Comité du Codex sur les

résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (REP14/RVDF)

Le rapport de la vingt-et-unième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments sera examiné lors de la trente-septième session de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, Suisse, 14 -18 juillet 2014).

PARTIE A : — QUESTIONS À ADOPTER À LA TRENTE-SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Projet et avant-projet proposé de normes et textes apparentés aux étapes 8 ou 5/8 de la procédure

- 1. Avant-projet de Recommandations en matière de gestion des risques pour les médicaments vétérinaires pour lesquels aucune DJA et/ou LMR n'a été recommandée par le JECFA: chloramphénicol, vert de malachite, carbadox, furazolidone, nitrofural, chlorpromazine, stilbènes et olaquindox (REP14/RVDF par. 81 et Annexe IV);
- 2. Avant-projet proposé de Directives sur les critères de performance des méthodes d'analyse multi-résidus (Annexe C au CAC/GL 71-2009) (REP14/RVDF par. 93 et Annexe IV)

Autres textes pour adoption

- 3. Avant-projet de politique d'analyse des risques liés à l'extrapolation des limites maximales de résidus (LMR) de médicaments vétérinaires à d'autres espèces (à inclure dans les *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF*) (REP14/RVDF par. 104 et Annexe VIII);
- 4. Avant-projet de dispositions sur l'utilisation du « Formulaire de notification de réserves » proposé pour le CCRVDF (à inclure dans les *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF*) (REP14/RVDF par. 121 et Annexe IX).

Les gouvernements et organisations internationales qui souhaitent formuler des observations au sujet des documents susmentionnés sont invités à le faire par écrit et à les envoyer *de préférence par courrier électronique*, au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (Email : codex@fao.org, au plus tard le 30 mars 2014.

PARTIE B - APPEL D'OBSERVATIONS

5. Avant-projet de dispositions sur l'établissement de LMR pour le miel (à inclure dans les *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCRVDF*) (REP14/RVDF par. 140 et Annexe XI).

CL 2013/26-RVDF ii

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent formuler des observations au sujet des documents susmentionnés sont invités à les envoyer par écrit, *de préférence par courrier électronique*, au U.S. Codex Office, Food Safety and Inspection Service, US Department of Agriculture, Room 4861, South Building, 14th Independence Avenue, S.W., Washington DC 20250, USA (E-mail: CCRVDF-USSEC@fsis.usda.gov), et d'en envoyer une copie au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (Email: codex@fao.org, **au plus tard le 30 décembre 2014.**